

SSIAP 1 - AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

(Programme de formation initiale)

Public concerné : Tout public souhaitant accéder à l'emploi d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP1)

Prérequis :

- Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois)
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- Certificat SST en cours de validité ou PSC1 ou PSE1
- Habilitation électrique H0-B0 (pré requis à l'emploi)

Durée de la formation : 77 heures (Examen compris : 7 heures)

Organisation de la formation : La formation est théorique et pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage. La formation est répartie sur 11 journées de 7 heures consécutives.

Effectif prévu : De 4 à 12 stagiaires

Objectifs de la formation : A l'issue de la formation, le participant aura les compétences nécessaires à l'emploi d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP1) afin d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Encadrement et animation de la formation : La formation est dispensée au minimum par des formateurs qualifiés SSIAP3 rattachés à un organisme de formation agréé pour la formation initiale et continue de SSIAP à jour de leur Maintien et Actualisation des Compétences (MAC).

Contenu de la formation :

1re partie : « Le feu et ses conséquences » durée : 6h00

- Le feu
- Le comportement au feu

2e partie : « Sécurité incendie » durée : 17h00

- Les principes de classement des établissements
- Les fondamentaux et les principes généraux de sécurité incendie
- La desserte des bâtiments
- Le cloisonnement d'isolation des risques
- L'évacuation du public et des occupants
- Le désenfumage
- L'éclairage de sécurité
- Les différents moyens de secours

3e partie : « Installations techniques » durée : 9h00

- Les installations électriques
- Les ascenseurs et les nacelles
- Les installations fixes d'extinction automatique
- Les colonnes sèches et humides
- Le système de sécurité incendie

4e partie : « Rôles et missions des agents de sécurité incendie » durée : 18h00

- Le service de sécurité
- Les consignes de sécurité et la main courante
- Le poste de sécurité
- Les rondes de sécurité et la surveillance des travaux
- La mise en œuvre des moyens d'extinction
- L'appel et réception des services publics de secours
- La sensibilisation des occupants

5e partie : « Concrétisation des acquis » durée : 20h00

- Des visites applicatives
- Des mises en situation d'intervention

EXAMEN durée : 7h00

Modalités d'évaluation :

- Evaluations formatives en cours de formation
- Les compétences sont évaluées par un jury d'examen composé d'un préventionniste désigné par le SDIS et d'un chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP3) en activité
- Deux épreuves certificatives en fin de formation :
 - o **Epreuve écrite** : QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)
 - o **Epreuve pratique** : Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées
- Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du **diplôme SSIAP1**